

R⁺

R⁺

l'Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi



R⁺



Ne pas jeter sur la voie publique

R⁺ ***l'activité en toute sécurité***

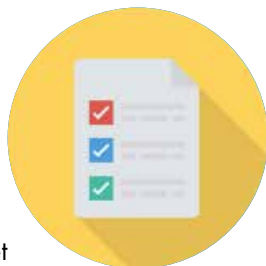
d e p a r t e m e n t 9 7 4 . f r



POUR QUI ?

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, il faut :

- Être au RSA depuis au moins 6 mois
- Intégrer un parcours R+
- Avoir des revenus inférieurs ou égaux au SMIC net classique ou conventionnel (hôtellerie, BTP, commerce, etc.)
- Avoir :
 - Signé un contrat en mobilité
 - Signé depuis moins de 2 mois un contrat de travail
 - Signé depuis moins d'un mois un contrat de formation
 - Immatriculé son entreprise depuis au moins 3 mois
 - Être accompagné par le Département



COMMENT ?

- Aide mensuelle
- Durée du parcours 1 an maximum
 - 3 ans pour la Création d'activité
 - 3 mois pour la Mobilité
- Parcours renouvelable 2 fois dans le respect des durées maximum



COMBIEN ?

- maximum pour chaque personne : RSA perçu avant la reprise d'activité
- minimum : 90 €
- maximum : 646,52 € (au 01/04/2025)
- Recalcule tous les 6 mois pour la création d'activité

LE CALCUL

$$R+ = (0,5 \times RA)$$

LES PARCOURS R⁺

CRÉATION D'ACTIVITÉ

« Le R+ m'a permis de développer mon activité plus sereinement. »



Marie-Franceline CLOTAGATILDE

FORMATION

« Le R+ m'a aidée pour les frais de transport et de repas. »



Christine VAUDEMONT

SALARIÉ

« Le R+ m'a permis d'économiser et d'acheter plus de choses. En un mot le R+ est une bénédiction ! »



Sébastien INDIANA